

LES SOURCES DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Définition

De l'ancien grec, (Demos : peuple et graphein : écrire), la démographie est définie par le dictionnaire multilingue des Nations Unies comme une science ayant pour objet l'étude des populations humaines en ce qui concerne leur dimension (volume), leurs structures, leur évolution ainsi que de certains de leurs caractères généraux. Cette étude est envisagée d'un point de vue principalement quantitatif.

1. Les sources de collecte des données

La collecte de données sur les phénomènes démographiques se pratique de différentes façons :

1.1 Le recensement

Le recensement est un enquête exhaustive portant sur toutes les unités statistiques qui composent la population, réalisée à une date de référence définie appelée la date de référence du recensement.

Le recensement est un ensemble d'opérations **très lourdes et coûteuses** qui permet de connaître pour un pays à une date précise les effectifs de population selon différentes caractéristiques. Les enseignements doivent être recueillis distinctement pour chaque individu du ménage permettant ainsi de faire de multiples croisements de caractères pour différentes sous-populations (âge/ mariage, niveau d'instruction/revenu,...).

Il a pour objectif le dénombrement de la population et la connaissance de sa structure démographique et sociologique et économique. Le recensement comporte également des questions relatives à la notion de mobilité des personnes (migration internes et externe).

- Dénombrement : opération qui consiste à connaître les effectifs totaux d'une population répartis essentiellement selon une seule caractéristique.
- Ménage : ensemble d'individus vivants ensembles sous le même toit et prenant ensemble les principaux repas.

L'Algérie a connu le premier recensement durant la période coloniale à partir de l'année 1843; et après l'indépendance l'Algérie a réalisé cinq (05) recensement à des intervalles réguliers de dix (10) ans, le 1^{er} était le 04/04/1966, et le dernier le : 16/04/2008.

Le recensement algérien comprend :

- un carnet de district : il contient le plan du district et la liste des constructions établie selon un ordre qui constitue l'itinéraire à suivre.
- un carnet de visite : il reprend à partir du questionnaire les informations recueillies sur chaque ménage (récapitulatif).
- le questionnaire de base : questions relatives au ménage et le logement.
- l'avis de passage : inscrit la date de passage dans le logement.
- la fiche de recensement : à remettre au chef de ménage recensé portant l'identification du ménage (numéro du logement du district ; nom et prénom du chef de ménage et nombre de personne recensées).

1.2 Les enquêtes

Ce sont de mini recensement, des études sur un échantillon d'une population donnée, ces enquêtes permettent de pallier à l'absence de données régulières fiables d'autant que les recensements donnent des résultats chiffrés pour les périodes assez éloignées.

En outre, les enquêtes sont réalisées à des intervalles de temps plus court que les recensements (moins de 5 ans).

1.3 L'ETA CIVIL

Il fournit les statistiques des mouvements de la population, c'est un système d'enseignement continu et obligatoire des évènements démographiques que sont les naissances, les décès, les mariages, les divorces. L'état civil est une source précieuse pour l'analyse démographique lorsque l'enseignement est continu et fiable.

La loi du 23/03/1882 réglemente l'état civil des personnes vivant en Algérie. Comme dans la plus part des pays, cette loi oblige les personnes concernées de procéder à la déclaration auprès des officiers de l'état civil (présidents de communes, gouverneurs, délégués, etc.) des naissances, des mariages, des divorces et des décès. Les officiers de l'état civil tiennent à cet effet, un registre de l'état civil pour enregistrer les actes de l'état civil déclarés.

Pour la connaissance de la situation démographique de l'Algérie, l'ONS entreprend chaque année une enquête exhaustive auprès de l'état civil des communes.

1.4 Les registres de population

Ce type de sources existe dans les pays développés.

Il permet d'observer la dynamique de population, car il autorise de saisir les migrations.

Le citoyen est obligé d'informer sa commune en cas de changer son domicile.

1.5 Les documents administratifs

Il peut recueillir des informations relatives à des groupes de la population au niveau des ministères (nationaux) et au niveau de ses services (régionaux et locaux).

2. Sources Démographiques Et Qualité Des Données

Quelque soit le type de sources de données, elles sont entachées d'imperfections (erreurs) dues à un maillon de la chaîne de collecte des données.

- **Le recensement** : les erreurs les plus fréquentes sont : l'omission, les déclarations et le doublement comptage.
- **Les enquêtes** : les erreurs les plus fréquentes sont fonction des degrés de confiance accordé un choix de l'échantillon ; au mode de collecte.
- **L'ETA CIVIL** : les erreurs les plus fréquents sont dues au sous dénombrement de la population (non déclaration des naissances et décès ; non enregistrement des mariages).
- **Les registres de population** : non concordance entre volume des départs et volume des arrivées.
- **Les documents administratifs** : ils reflètent les objectifs de l'organisme et donc le choix des données à utiliser.

CONCLUSION

Chaque sources a ses forces et ses faiblesses; c'est pour cela qu'il faut faire des recoupements entres ces différentes sources afin d'éliminer les contradictions qui peuvent apparaitre entre données chiffrées.